



Le CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une association répondant à une mission d'intérêt public : promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur le territoire départemental. Premier créé en région Bourgogne, le CAUE de la Nièvre fonctionne depuis décembre 1979.

2019 ponctue 40 années d'activités du CAUE passées à tenter de répondre au mieux aux quatre grandes missions assignées à l'association : conseiller, informer, sensibiliser, former dans les domaines de compétences exprimées dans le sigle AUE : Architecture, Urbanisme et Environnement.

A l'occasion de cet anniversaire, le CAUE a choisi la commune de Prémery pour présenter l'exposition « Matière grise » créée par le Pavillon de l'Arsenal sur la thématique du réemploi des matériaux de construction.

Celle-ci a pour ambition, à travers une trentaine de réalisations architecturales, de démontrer que consommer « plus de matière grise » permet de consommer « moins de matières premières ».

Cette exposition est présentée à la recyclerie de Prémery du 3 au 26 mai 2019. Autour de cet évènement, différentes manifestations sont proposées : Vendredi 3 mai à 19 h 00 à la recyclerie : vernissage suivi d'un temps d'échanges sur le potentiel du réemploi animé par Morgan Moinet, architecte-consultant

Samedi 11 mai à 17 h : ciné débat à la recyclerie avec la projection du film « Construire de la main à la tête »

Vendredi 17 mai à 20 h : ciné débat à la salle de cinéma de Prémery (rez-dechaussée de la mairie) avec la projection du film « Construire autrement » Mercredi 22 mai après-midi : ateliers participatifs de fabrication de mobiliers à partir de matériaux de récupération et de peinture à l'ocre.

Parallèlement, parce que le rôle de conseil, d'accompagnement dans les projets occupe une place prépondérante dans l'exercice du CAUE tout en restant souvent peu visible, cet anniversaire est l'occasion de communiquer sur cette mission spécifique.

Le présent livret vous propose de découvrir quelques interventions données sur la commune de Prémery, que cela soit à destination de particuliers ou bien à la demande de la Ville. Il a pour objectif, à l'aide d'exemples précis, de vous montrer l'aide gratuite que peut apporter le CAUE, à tous, dans un souci de recherche de qualité architecturale et de respect des paysages.

MATIÈRE GRISE

MATÉRIAUX / RÉEMPLOI / ARCHITECTURE

2014 - 2016

Consommer «plus de matière grise» pour consommer «moins de matières premières» est l'un des enjeux de cette exposition qui convoque l'intelligence collective pour reconsidérer la matière de nos constructions.

À Bruxelles, les briques de seconde main construisent les pavillons d'aujourd'hui ; dans le Massachusetts, les portiques d'un viaduc autoroutier structurent une villa ; à Saint-Denis, le bardage refusé pour un centre commercial enveloppe désormais la prestigieuse Académie nationale contemporaine des arts du cirque ; à Madrid, les tuiles d'hier cloisonnent et transforment un lieu culturel d'avant-garde ; à Bali, des centaines de fenêtres à claire-voie habillent un hôtel ; en Alabama, 72 000 dalles de moquette portent la maison de Lucy ; même le futur siège du Conseil européen à Bruxelles se pare d'une façade composée de 3000 fenêtres récupérées... Le réemploi ouvre un immense catalogue de possibles.

« Matière grise » pose l'acte de construire comme une actualité susceptible de faire évoluer l'architecture, replace l'architecte au centre du cycle de la matière et interpelle tous les métiers du bâtiment : ingénieurs, contrôleurs techniques, industriels, assureurs, entreprises de construction, maîtres d'ouvrage privés et publics.

Et si construire passait d'abord par le réemploi des matériaux qui existent en leur trouvant une seconde vie ?





PAVILLON DE L'ARSENAL

EXPOSITION



Matériaux, réemploi, architecture

03.05-26.05.2019

FABRIQUER

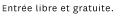
RECYCLERIE DE PRÉMERY

vendredi 3 Mai à 19h00 VERNISSAGE SUIVI D'UN TEMPS D'ÉCHANGE animé par Morgan Moinet, architecte-consultant en réemploi de matériaux.

GRI SF

INDUST RIE

Visible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00/ 13h00 à 17h00. 9 rue Auguste Lambiotte 58700 PRÉMERY















Une exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal, Centre d'Urbanisme et d'Architecture de Paris et de la Métropole Parisienne. Commissaire scientifique : Encore Heureux.



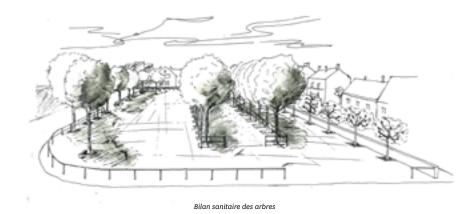




LA DEMANDE

Dans le cadre du programme PDZR (Plan de Développement des Zones Rurales), la Ville de Prémery a sollicité le concours de la DDAF (Direction Département de l'Agriculture et de la Forêt) de la Nièvre pour assurer une mission d'assistance technique pour la réalisation d'une étude globale préalable à l'aménagement de la commune. Le pilotage de l'étude a été confié au CAUE chargé d'assister l'équipe du projet.

Le travail demandé consistait à rédiger une étude permettant d'élaborer un avant-projet sommaire et de dégager des axes d'actions et des propositions de financement pour différentes opérations portant sur la mise en valeur paysagère, l'aménagement du centrebourg, l'animation-découverte-hébergement.

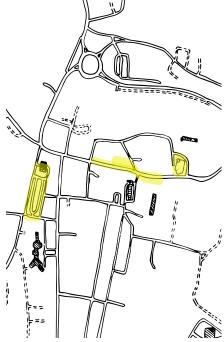


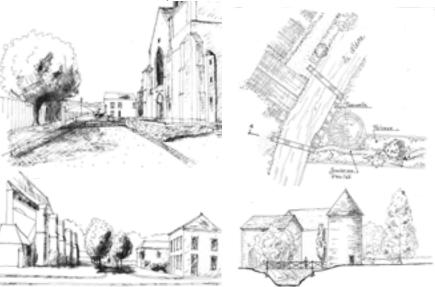
L'ANALYSE DU CAUE 🚣

Le CAUE a missionné une architecte pour réaliser cette étude.

Celle-ci débute par une présentation générale de la commune (caractéristiques, population, équipements publics, équipements scolaires, vie associative), puis se poursuit par l'analyse urbaine, proposant par ailleurs des conseils d'aménagement, développée en onze parties:

- développement urbain
- les places de la Mairie et de la Halle
- l'aménagement des places
- la grande rue
- l'habitat en centre-ville
- la place de l'église
- la tour des remparts
- la place du champ de foire
- bilan sanitaire des arbres de la place et paysager
- activités touristiques (hébergement, tourisme vert)
- les autres points (retraitement de l'axe principal, mise en valeur du patrimoine et de plusieurs secteurs de la zone urbaine).





Place de l'Église La Tour des Remparts

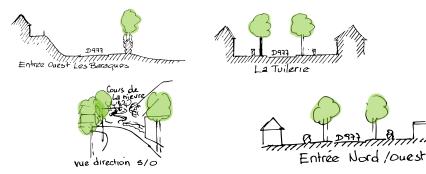
ETUDE DIAGNOSTIC TRAVERSÉES VILLES ET **BOURGS DE LA NIÈVRE**



LA DEMANDE

Ce document a été réalisé à la demande conjointe du Conseil Général de la Nièvre et de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, avec pour objet, d'étudier l'impact paysager des traversées des principales villes et bourgs de la Nièvre.

L'étude propose une analyse séquentielle et qualitative des différents impacts offerts à l'automobiliste, et constitue un répertoire de données susceptibles d'être utilisées pour la gestion quotidienne de l'espace urbain que constitue la voirie.





LE CONSEIL DU CAUE 🚣



Points forts : Entrée EST : vue sur le front végétal et le val de la Nièvre. Traversée du bourg, place de la Mairie et place de l'église. La maison à pans bois et l'église.

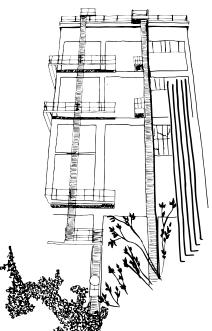
Points à améliorer : Entrée OUEST et NORD. place de la Poste, l'usine, les abords de la Nièvre, la végétation.

Observation : Vues à ménager sur le centre ancien de la Nièvre. Gestion des plantations d'alignement.

PRÉMERY PARK: PRÉSERVATION PARTIELLE DE L'USINE LAMBIOTTE



Construite en 1886, Lambiotte a été une des plus importantes usines productrices de charbon de bois en France, et plus tard de produits chimiques issus de la carbonisation du bois. En 2002, elle a fermé ses portes laissant un site et un sol particulièrement pollués. Elément phare du paysage prémerycois, la commune réfléchit à une reconversion de ce site industriel, après une première phase nécessaire de dépollution, et sollicite le CAUE pour lui apporter idées et conseils.



L'ANALYSE L'ANALYSE DU CAUE

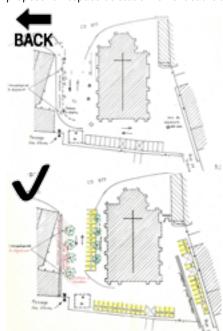
L'architecte conseiller du CAUE missionné pour ce projet a réalisé une visite minutieuse du site qui lui a permis d'effectuer un reportage photographique complet et précis de tous les bâtiments et espaces composant l'établissement industriel. Dans un second temps, une étude abondamment illustrée a été proposée à la collectivité soulignant les richesses de ce patrimoine et proposant des grands axes de reconversion-réhabilitation des lieux sur le plan architectural et paysager. En fin de document, différents exemples de transformations d'usines à travers le monde sont présentés, choisis pour leur qualité architecturale et la pertinence de leur démarche.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE



La commune de Prémery a fait appel aux services du CAUE pour un projet d'aménagement paysager concernant la place de l'église située, comme son nom l'indique, à proximité de l'église, bâtiment classé Monument Historique sur la liste de 1840.

La collectivité souhaite en effet requalifier les abords de cet édifice afin de le valoriser et proposer un espace de stationnement cadré aux habitants.



LE CONSEIL DU CAUE

Le site, protégé, nécessite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour toute proposition d'aménagement. Le CAUE s'est donc rapproché du service départemental de l'architecture de la Nièvre au moment des premières réflexions.

Les observations formulées par l'ABF, tout comme celles de la DDE et des élus, ont été intégrées et le CAUE a pu ainsi travailler à une proposition de requalification urbaine satisfaisante pour tous.

L'aménagement final proposé prévoit l'abattage d'un seul platane, le déplacement de deux lampadaires, le marquage à la peinture des emplacements de stationnement, la restauration du caniveau pavé côté nord, l'empierrement du couloir pour les cars scolaires et la réparation de la chaussée.

AMÉNAGEMENT
D'UN PARKING COUR
DU CHÂTEAU

Etude réalisée en 1984
Commune de Prémery

LA DEMANDE

Dans le cadre du contrat « Ville d'appui » signé avec l'Etablissement Public Régional, la commune de Prémery a acquis l'ancienne gendarmerie dans le but de la démolir et d'aménager à son emplacement un parking de 31 places accompagné d'espaces verts. Le maire a donc pris contact avec le CAUE pour l'assister dans ce projet d'aménagement important et central dans le tissu urbain existant.





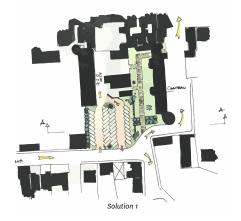
LE CONSEIL DU CAUE 🚣

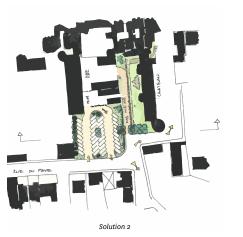
Une réunion de concertation rassemblant l'architecte des Bâtiments de France, le CAUE, des agents de la DDE, le maire, son premier adjoint et le secrétaire général de la mairie a été organisée dans un premier temps afin de cadrer la demande et de prendre en compte les avis de toutes les parties prenantes.

Le CAUE a ensuite été chargé de dresser, à partir d'un point de vue global, différentes esquisses du projet avec comme objectif principal la piétonnisation du secteur cour du château.

Le document remis par le CAUE a pris l'aspect d'une étude d'ensemble qui présente deux solutions d'aménagement paysager possibles:

- une première proposant l'accès à la subdivision DDE par le parking et une utilisation intégrale de la cour du château en espace public piéton,
- une seconde permettant l'accès à la DDE à partir d'une voie semi-privée à créer, longeant le château.





DANS LA MÊME COLLECTION



Le CAUE de la Nièvre

Institué par la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement (...) Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture - Article 7.

Les collectivités locales (communes, communautés de communes...), les associations et les particuliers peuvent soutenir le CAUE et participer aux activités de l'association en souscrivant une adhésion.









